

Doit être reçu au plus  
tard le 25 décembre  
2019 à 23 h 59, heure  
de Toronto (Est)

Action collective Baffinland Iron Mines Corporation  
a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada inc.  
C.P. Nelson 20187  
322 rue Rideau  
Ottawa (ON) K1N 5Y5

Numéro de réclamation:

Numéro de contrôle:

## **FORMULAIRE DE RÉCLAMATION**

**VOUS DEVEZ SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION À L'ADRESSE CI-DESSUS ET CELUI-CI DOIT ÊTRE REÇU AU PLUS TARD LE 25 DÉCEMBRE 2019 À 23 H 59, HEURE DE TORONTO (EST) POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UNE INDEMNISATION EN VERTU DE L'ACTION COLLECTIVE BAFFINLAND IRON MINES CORPORATION (L'« ACTION »).**

Veillez noter que vos droits en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) exigent que les organisations du secteur privé, comme la nôtre, sollicitent votre consentement pour collecter, utiliser et divulguer les renseignements personnels vous concernant uniquement aux fins qui sont énoncées et raisonnables.

À cette fin, nous collecterons, utiliserons ou communiquerons vos renseignements personnels conformément à notre Politique de confidentialité afin de déterminer si vous êtes un réclamant admissible à l'Action. Il est possible que nous communiquions vos renseignements personnels à nos sociétés canadiennes affiliées et à de tierces parties conformément à notre Politique de confidentialité afin de déterminer votre admissibilité à recevoir une indemnisation dans le cadre de l'Action. Pour de plus amples renseignements sur la collecte, l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez consulter notre Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : <https://www.epiqglobal.com/fr-ca/privacy-statement-2>.

Sauf disposition contraire de la législation fédérale ou provinciale, vous pouvez retirer votre consentement en tout temps et ce retrait prend effet à la réception d'un avis en ce sens par l'Administrateur, mais n'aura aucun effet sur les mesures prises par l'Administrateur avant qu'il ne reçoive cet avis de retrait de consentement. Si vous décidez de retirer votre consentement, l'Administrateur pourrait ne pas être en mesure de déterminer votre admissibilité à recevoir une indemnisation dans le cadre de l'Action.

<b><u>TABLE DES MATIÈRES</u></b>	<b>N° DE PAGE</b>
<b>SECTION A - IDENTIFICATION DU RÉCLAMANT .....</b>	<b>2</b>
<b>SECTION B - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES .....</b>	<b>3-4</b>
<b>SECTION C - CALENDRIER DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX ACTIONS ORDINAIRES DE BAFFINLAND .....</b>	<b>5</b>
<b>SECTION D - CALENDRIER DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE 2007 DE BAFFINLAND .....</b>	<b>6</b>
<b>SECTION E - QUITTANCE DES RÉCLAMATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>SECTION F - CERTIFICATION.....</b>	<b>8</b>

**Important** - Le présent formulaire doit être rempli **EN LETTRES MAJUSCULE** à l'aide d'un stylo à bille ou d'un stylo-plume à encre **NOIRE** ou **BLEUE FONCÉE**. Les caractères et les marques utilisés doivent être semblables dans le style à ce qui suit:

**A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z 1 2 3 4 5 6 7 0**



**SECTION B - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES**

A. Il est important que vous lisiez et compreniez parfaitement les avis d'autorisation et d'audience d'approbation du règlement de l'action collective sur les valeurs mobilières contre Baffinland Iron Mines Corporation (« BIM ») (les « Avis »), l'entente de règlement et le protocole de distribution, qui contiennent les définitions de bon nombre des termes définis (qui sont indiqués par la lettre initiale en majuscule) utilisés dans le présent formulaire de réclamation.

**B. POUR ÊTRE ADMISSIBLE À RECEVOIR UNE DISTRIBUTION DU FONDS DE RÈGLEMENT CRÉÉ PAR LE RÈGLEMENT, VOUS DEVEZ ENVOYER PAR LA POSTE VOTRE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION REMPLI ET SIGNÉ À L'ADMINISTRATEUR, REÇU AU PLUS TARD LE 25 DÉCEMBRE 2019 À 23 H 59, HEURE DE TORONTO (EST), ADRESSÉ COMME SUIT:**

Action collective Baffinland Iron Mines Corporation  
a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada Inc.  
C.P. Nelson 20187 - 322 rue Rideau  
Ottawa (ON) K1N 5Y5

C. Le formulaire de réclamation est adressé aux membres de l'action collective suivants :

Toutes les personnes, autres que les personnes exclues et celles qui se retirent valablement de l'action collective, qui (i) ont vendu des titres de BIM en réponse à l'offre publique d'achat visant la mainmise diffusée par ArcelorMittal S.A., Nunavut Iron Ore Acquisition Inc., Iron Ore Holdings, L.P., NPG Midstream & Resources, L.P., NGP M&R Offshore Holdings, L.P. et/ou 18408 Ontario Inc. (collectivement, les « initiateurs ») et dont les titres de BIM ont été achetés par les initiateurs; ou (ii) qui se sont départies autrement des titres de BIM le ou après le 14 janvier 2011.

« Titres de BIM » s'entend des actions ordinaires de Baffinland Iron Mines Corporation (« Baffinland ») et des bons de souscription d'actions émis par Baffinland en vertu d'un contrat de souscription daté du 31 janvier 2007 et auparavant cotés à la Bourse de Toronto sous le symbole boursier « BIM.WT »

D. Si vous êtes membre du groupe, vous êtes lié par le résultat de l'action, y compris les conditions du règlement s'il est approuvé, **QUE VOUS SOUMETTIEZ OU NON UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION.**

E. La soumission du présent formulaire de réclamation ne garantit toutefois pas que vous recevrez une part des produits du fonds de règlement créé dans le cadre de l'Action. La distribution du Fonds de règlement sera régie par le protocole de distribution approuvé.

F. Utilisez les sections C et D du présent formulaire de réclamation pour fournir tous les détails requis sur vos opérations touchant des titres de Baffinland. Dans les annexes fournies, veuillez fournir tous les renseignements demandés ci-dessous concernant l'ensemble de vos avoirs, achats, acquisitions, ventes et l'aliénation des actions ordinaires et des bons de souscription de Baffinland, que ces opérations aient entraîné un profit ou une perte. Le défaut de déclarer toutes les opérations pendant les périodes demandées peut entraîner le rejet de votre réclamation.

G. Vous devez présenter des documents authentiques et suffisants pour toutes vos opérations relatives à Baffinland et vos avoirs en valeurs mobilières, comme demandé dans les sections C et D du présent formulaire de réclamation. La documentation peut comprendre des copies des bordereaux de confirmation du courtier, des relevés de compte de courtage ou un relevé officiel de votre courtier contenant les renseignements transactionnels qui se trouvent dans un bordereau de confirmation du courtier. Les renoncataires et l'Administrateur n'ont pas de renseignements indépendants sur vos placements dans les titres de Baffinland. **SI CES DOCUMENTS NE SONT PAS EN VOTRE POSSESSION, VEUILLEZ EN OBTENIR DES COPIES OU DES DOCUMENTS ÉQUIVALENTS CONTEMPORAINS AUPRÈS DE VOTRE COURTIER. LE DÉFAUT DE FOURNIR CES DOCUMENTS POURRAIT RETARDER LA VÉRIFICATION DE VOTRE RÉCLAMATION OU ENTRAÎNER LE REJET DE CELLE-CI. NE PAS ENVOYER DE DOCUMENTS ORIGINAUX. Veuillez conserver une copie de tous les documents que vous envoyez à l'Administrateur.**

H. Veuillez noter que seuls les titres de BIM qui ont été vendus en réponse à l'offre publique d'achat visant la mainmise par les initiateurs et qui ont été achetés par les initiateurs, et les titres de BIM qui ont été autrement aliénés le ou après le 14 janvier 2011, sont admissibles en vertu du règlement. Vos avoirs en titres de BIM au 21 septembre 2010 et vos autres opérations en titres de BIM après cette date seront utilisés aux fins du calcul de vos intérêts sur le montant de règlement net en vertu du protocole de distribution.

**SECTION B - INSTRUCTIONS GÉNÉRALES (SUITE)**

I. Des formulaires de demande distincts doivent être soumis pour chaque entité juridique (p. ex., une réclamation présentée par des copropriétaires ne doit pas comprendre des opérations distinctes d'un seul des copropriétaires, et une personne ne doit pas combiner ses opérations de REER ou de PER avec des opérations effectuées uniquement au nom de la personne). À l'inverse, un seul formulaire de réclamation doit être présenté au nom d'une seule entité juridique, y compris toutes les opérations effectuées par cette entité sur un seul formulaire de réclamation, peu importe le nombre de comptes distincts que détient cette entité (ex., un actionnaire individuel ayant plusieurs comptes doit inclure toutes les opérations effectuées dans tous les comptes sur un seul formulaire de réclamation).

J. Tous les copropriétaires effectifs des titres doivent signer le présent formulaire de réclamation. Si vous avez acheté ou acquis des titres de Baffinland en votre nom, vous êtes le propriétaire effectif ainsi que le propriétaire de l'enregistrement. Toutefois, si vous avez acheté ou acquis des titres de Baffinland et que ces titres étaient enregistrés au nom d'un tiers, comme un prête-nom ou une maison de courtage, vous êtes le propriétaire effectif des titres, mais le tiers est le propriétaire de l'enregistrement.

K. Les agents, exécuteurs, administrateurs, tuteurs et fiduciaires doivent remplir et signer le formulaire de réclamation au nom des personnes qu'ils représentent, et ils doivent:

- (a) énoncer expressément la capacité d'agir;
- (b) indiquer le nom, le numéro de compte, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire effectif des titres de Baffinland (ou de toute autre personne ou entité au nom de laquelle il agit);
- (c) fournir la preuve de leur pouvoir de lier la personne ou l'entité pour le compte de laquelle ils agissent (l'autorité de remplir et de signer un formulaire de réclamation ne peut être établie par les courtiers en valeurs mobilières qui démontrent seulement qu'ils ont le pouvoir discrétionnaire de négocier des titres dans les comptes d'une autre personne.).

L. En soumettant un formulaire de réclamation signé, vous jurez ce qui suit:

- (a) Vous possédez les titres Baffinland que vous avez énumérés dans le formulaire de réclamation;
- (b) vous êtes expressément autorisés à agir au nom du propriétaire.

M. L'Administrateur accusera réception de votre formulaire de réclamation par courriel à l'adresse électronique fournie avec la présentation d'une réclamation ou par la poste, si aucune adresse électronique est indiquée.

N. Si votre adresse change, ou si le formulaire de réclamation a été envoyé et comporte une adresse ancienne ou erronée, veuillez envoyer un avis écrit de votre nouvelle adresse à l'Administrateur. Si vous changez de nom, veuillez en informer l'Administrateur.

O. Si vous avez des questions au sujet du formulaire de réclamation ou si vous avez besoin de copies supplémentaires du formulaire de réclamation ou de l'avis, vous pouvez contacter l'Administrateur à l'adresse ci-dessus ou par téléphone sans frais au 1-833-414-8044 ou vous pouvez télécharger les documents à [www.baffinlandclassactionsettlement.ca](http://www.baffinlandclassactionsettlement.ca).



## SECTION D - CALENDRIER DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX BONS DE SOUSCRIPTION DE 2007 DE BAFFINLAND

1. **AVOIRS AU DÉPART:** Indiquez le nombre de bons de souscription de 2007 de Baffinland que vous déteniez à la clôture des négociations de la Bourse de Toronto le **21 septembre 2010**.

<input type="text"/>					
Bons					

2. **ACHATS/ACQUISITIONS:** Énumérez séparément chaque achat et/ou acquisition de bons de souscription de 2007 de Baffinland à compter du **22 septembre 2010** (doit être documenté).

Liste chronologique des dates d'opération (mois/jour/année)	Nombre de bons de souscription achetés ou acquis	Prix par bon	Coût global (y compris les commissions de courtage)	Devise \$ CA / \$ US autre (« AUT »)	Preuve jointe
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N

3. **VENTES:** Énumérez séparément chaque vente de bon de souscription de 2007 de Baffinland en réponse à l'offre publique d'achat visant la mainmise diffusée par les initiateurs à compter du **22 septembre 2010** (doit être documenté).

Liste chronologique des dates d'opération (mois/jour/année)	Nombre de bons de souscription offerts ou vendus	Prix par bon	Montant reçu (y compris les commissions de courtage)	Devise \$ CA / \$ US autre (« AUT »)	Preuve jointe
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> O <input type="text"/> N

4. **BONS DE SOUSCRIPTION DE 2007 DÉTENUS:** Indiquez le nombre de bons de souscription de 2007 de Baffinland à la clôture des négociations le **13 janvier 2011** (doit être documenté).

<input type="text"/>					
Bons					

SI VOUS AVEZ BESOIN D'ESPACE SUPPLÉMENTAIRE POUR LISTER VOS TRANSACTIONS, VEUILLEZ PHOTOCOPIER CETTE PAGE ET COCHER CETTE CASE  SI VOUS NE COCHEZ PAS CETTE CASE, LES PAGES SUPPLÉMENTAIRES NE SERONT PAS EXAMINÉES. VEUILLEZ ÉGALEMENT SIGNER ET IMPRIMER VOTRE NOM SUR CHAQUE PAGE ADDITIONNELLE.

## SECTION E – QUITTANCE DES RÉCLAMATIONS

**VOUS DEVEZ LIRE LA VERSION ET L'ATTESTATION CI-DESSOUS ET SIGNER À LA PAGE SUIVANTE.**

Je (nous) reconnais (reconnaissons) qu'à compter de la date d'entrée en vigueur (comme défini dans l'entente de règlement), je (nous) renonce (renonçons) à certaines réclamations et j'accepte (nous acceptons) les restrictions applicables à d'autres litiges relatifs à certaines réclamations conformément aux modalités de l'entente de règlement et aux ordonnances de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

## SECTION F – CERTIFICATION

En signant et en soumettant le présent formulaire de réclamation, le réclamant ou la personne qui le représente atteste individuellement et personnellement ce qui suit:

1. j'ai lu les avis, le protocole de distribution et le formulaire de réclamation, y compris les quittances prévues dans le règlement;
2. le réclamant est membre de l'action collective, comme défini dans les avis, et ne fait pas partie des personnes ou entités exclues de l'action collective (comme indiqué dans l'avis et ci-dessus à la section B, paragraphe C);
3. le réclamant possède les titres de Baffinland indiqués dans le formulaire de réclamation et n'a pas cédé la réclamation contre les renoncataires à une autre entité et en signant et en soumettant le présent formulaire de réclamation, le réclamant a le pouvoir d'agir au nom du ou des propriétaires;
4. le réclamant n'a pas présenté de réclamation pour les mêmes achats, acquisitions, ventes ou avoirs de titres de Baffinland et ne connaît aucune autre personne qui l'a fait en son nom;
5. le réclamant s'en remet à la compétence des tribunaux en ce qui a trait à sa (ses) réclamation(s) et aux fins de l'exécution des quittances énoncées aux présentes;
6. j'accepte de fournir les renseignements supplémentaires que l'Administrateur ou les tribunaux peuvent exiger à l'égard du présent formulaire de réclamation.

SECTION F – CERTIFICATION (SUITE)

SOUS PEINE DE PARJURE, J'ATTESTE QUE TOUS LES RENSEIGNEMENTS QUE J'AI FOURNIS SUR CE FORMULAIRE SONT VÉRIDIQUES, EXACTS ET COMPLETS, ET QUE LES DOCUMENTS PRÉSENTÉS ICI SONT VÉRIDIQUES ET EXACTS.

\_\_\_\_\_  
Signature du réclamant

\_\_\_\_\_  
Nom du réclamant en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature du co-réclamant, le cas échéant

\_\_\_\_\_  
Nom du co-réclamant en lettres moulées, le cas échéant

\_\_\_\_\_  
Date

***Si le réclamant est autre qu'une personne ou si ce n'est pas la personne qui remplit le présent formulaire, les renseignements suivants doivent également être fournis:***

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne qui remplit le formulaire

\_\_\_\_\_  
Nom de la personne qui remplit le formulaire

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Capacité de signer au nom du réclamant, si autre qu'une personne,  
p. ex., exécuteur testamentaire, président, fiduciaire, dépositaire, etc.

Preuve d'autorisation de déposer  OUI  NON

CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DOIT ÊTRE ENVOYÉ PAR LA POSTE, AFFRANCHI, À L'ADMINISTRATEUR.  
REÇU **AU PLUS TARD LE 25 DÉCEMBRE 2019 À 23 H 59, HEURE DE TORONTO (EST)**, ADRESSÉ COMME SUIT:

Action collective Baffinland Iron Mines Corporation  
a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada inc.  
C.P. Nelson 20187 - 322 rue Rideau  
Ottawa (ON) K1N 5Y5

Un formulaire de réclamation est réputé avoir été présenté lorsque l'Administrateur l'a effectivement reçu. Le traitement exact des demandes peut prendre beaucoup de temps. Nous vous remercions de votre patience.